



POSTULAT DE MME CAROLINE EGGER
« MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE DEVOIRS SURVEILLÉS
POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE VAL DE BAGNES »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

1. Introduction

Le postulat déposé en faveur d'une offre officielle de devoirs surveillés part d'un souci légitime : soutenir les élèves et favoriser l'égalité des chances. Toutefois, après analyse approfondie des aspects pédagogiques, organisationnels et financiers, il apparaît que la mise en place d'un tel dispositif ne répond ni à un besoin massif ni à une réelle lacune dans notre Commune.

2. Le rôle des devoirs : un outil d'autonomie, pas un service institutionnel

Conformément aux dispositions du Plan d'études romand (PER), les devoirs ne constituent pas une obligation scolaire supplémentaire, mais s'inscrivent comme une prolongation du travail réalisé en classe. Ils ont pour objectifs de consolider les acquis, de favoriser le développement de l'autonomie, de renforcer le dialogue entre l'élève et ses parents, ainsi que de responsabiliser l'enfant dans la gestion de son temps.

Transformer ces devoirs en un service scolaire encadré risquerait de dénaturer leur fonction pédagogique. L'élève, au lieu d'apprendre à travailler de manière autonome et à rendre compte à sa famille de ses progrès, se retrouverait dans une logique de dépendance à un encadrement extérieur.

Par ailleurs, la nouvelle brochure intitulée « La relation Famille-École », publiée en août 2025 par le canton du Valais en collaboration avec la SPVal, la FRAPEVs et l'AVECO, précise les durées approximatives maximales recommandées pour les devoirs et les leçons : 10 minutes en 3H, 15 minutes en 4H, 20 minutes en 5H, 25 minutes en 6H, 30 minutes en 7H et 35 minutes en 8H. Dans ce contexte, mettre sur pied des études de 45 ou 60 minutes pour des élèves de niveau primaire apparaît inadapté. De même, organiser des études de 20 à 30 minutes offrirait un bénéfice limité, tout en générant des coûts importants liés à la surveillance et au transport.



3. Une demande réelle mais limitée

L'étude Primokiz, menée en 2020, a révélé qu'un nombre restreint de familles – moins de cinquante sur les 730 élèves des écoles primaires – ont exprimé un besoin spécifique lié aux devoirs. Parmi ces demandes, la grande majorité concernait des enfants allophones ou en difficulté scolaire, tandis qu'une minorité recherchait une solution d'organisation durant les temps d'accueil à l'UAPE. Quelques familles ont également souhaité disposer d'une liste de répétiteurs ou répétitrices. Ces éléments indiquent que la demande reste très limitée et essentiellement concentrée sur des situations particulières, déjà prises en charge par des dispositifs existants.

4. Des dispositifs déjà en place et adaptés

4.1 Les études dirigées cantonales

Les études dirigées, financées par le Canton, constituent un dispositif d'appui scolaire ciblé destiné aux élèves rencontrant des difficultés dans leur travail à domicile. Assimilées à des périodes d'enseignement, elles sont attribuées en fonction du nombre d'élèves scolarisés. À ce jour, 10 études dirigées de 45 minutes sont organisées chaque semaine, réparties sur les quatre centres scolaires : trois à Villette–Bruson, une à Verbier, trois à Versegères et trois à Vollèges. Selon les directives du canton, chaque étude peut accueillir jusqu'à dix élèves. Dans les faits, durant l'année scolaire 2024/2025, trente-sept élèves ont répondu aux critères permettant un accompagnement dans le cadre des études dirigées. L'ensemble des mesures prévues n'a donc pas été mobilisé dans sa totalité. Le volume horaire disponible s'est révélé suffisant pour assurer le soutien des élèves en difficulté.

4.2 L'engagement volontaire des enseignants

En parallèle, un nombre significatif d'enseignantes et d'enseignants proposent déjà, sur une base volontaire, des temps de travail encadré. Ces initiatives, même informelles, constituent une réponse souple et adaptée aux besoins locaux.

Institutionnaliser un tel système risquerait de décourager cet engagement volontaire, paradoxalement en réduisant l'offre actuelle.

4.3 L'aide à la lecture pour les enfants allophones

Le projet d'intégration pour les élèves allophones, mis en place depuis 2019, vise à soutenir les élèves de 3H dans l'apprentissage de la lecture, compétence essentielle à cet âge, tout en favorisant l'intégration des familles. Gratuit et extrascolaire, il débute après les vacances d'automne et s'achève au plus tard à Pâques. Les enseignants de 3H identifient les enfants ayant besoin de soutien et proposent ce dispositif aux parents lors des réunions. Les cours, organisés selon les besoins une fois par semaine dans les écoles de Villette, Verbier, Versegères et Vollèges, se poursuivent jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés.

4.4 Association de soutien scolaire « Après4h »

Créée en 2011, l'association « Après4h », active sur l'ensemble du territoire valaisan, est une organisation à but non lucratif dont la mission est de mettre en relation des élèves et étudiants rencontrant des difficultés scolaires avec des répétiteurs et répétitrices qualifiés. Ce service est également disponible sur le territoire de notre Commune, offrant ainsi un soutien complémentaire aux dispositifs existants.



5. Les risques liés à la formalisation

Mettre en place un dispositif officiel de devoirs surveillés comporterait plusieurs écueils :

- Uniformisation mal adaptée : chaque site scolaire présente des réalités différentes. Une organisation centralisée imposerait un cadre rigide, difficile à adapter aux spécificités locales.
- Affaiblissement du rôle parental : l'école prendrait en charge une mission qui incombe aussi aux familles, ce qui pourrait réduire l'implication des parents dans le suivi scolaire.
- Perte de souplesse : l'offre actuelle, fondée sur le volontariat et la flexibilité, serait remplacée par un dispositif contraint, avec moins de marge d'adaptation aux situations particulières.

6. Coût et organisation

Le coût estimé :

Pour un dispositif officiel s'élève à environ CHF 11'400.00 par an pour une heure hebdomadaire par centre scolaire (4 centres).

Bien que ce montant paraisse modeste, il représente une charge supplémentaire pour la Commune, sans garantie d'impact significatif sur la réussite scolaire.

L'organisation de transport :

À la suite de la demande d'estimation des coûts transmise au printemps, plusieurs démarches ont été entreprises auprès des prestataires de transports. À l'issue de ces échanges, il apparaît que seules certaines courses peuvent être assurées. Les trajets vers Vollèges et Versegères sont réalisables via une adaptation des horaires TRV par TMR SA, permettant un arrêt devant l'école. Par ailleurs, les courses vers Verbier peuvent être prises en charge par May Taxi et Limousine SA, au tarif de CHF 140.00 par heure. En revanche, aucune solution n'a pu être trouvée pour les courses vers Villette et Bruson: TMR, May Taxi et Limousine SA et Vogel Transports Sàrl ont décliné, tandis que Taxi Carron et Taxi des Combins n'ont pas donné suite. Cette situation limite les possibilités de couverture pour certaines localités et nécessite une réévaluation des options disponibles.

Conclusion du dicastère JFC

En conséquence, il est recommandé de maintenir le dispositif actuellement en place, fondé sur les études dirigées cantonales, l'implication active du corps enseignant ainsi que les mesures d'intégration existantes. Il conviendra toutefois de rester attentif à l'évolution des besoins exprimés par les familles, afin d'adapter les réponses institutionnelles de manière pertinente et réactive.

Par ailleurs, la politique de l'enfance et de la jeunesse élaborée au cours de la présente législature constituera un outil stratégique de pilotage. Elle permettra d'affiner l'analyse des besoins des enfants et des jeunes, et orientera les actions à mener au cours des prochaines années.



Réponse du Conseil municipal

Le Conseil municipal réaffirme son engagement en faveur de l'égalité des chances et du soutien aux élèves dans leur parcours scolaire. Toutefois, la mise en place d'un dispositif officiel de devoirs surveillés ne saurait être retenue à ce stade, car elle ne répond pas à une demande généralisée, risquerait d'altérer la vocation pédagogique des devoirs, affaiblirait les initiatives volontaires déjà en place, et engendrerait des coûts supplémentaires sans bénéfice clairement établi.